TEST D'AISANCE AQUATIQUE

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

- -Précision DSDEN40
- pour l'activité sauvetage côtier et surf il devra se dérouler sans brassière de sécurité.
- Il est recommandé que la passation se déroule sans lunette

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

Modèle de certificat d'aisance aquatique

Verso

Le professeur des écoles, ou le professeu	ır d'éducation physique et sportive (1),
certifie que l'élève	a passé avec succè
le test défini par l'article A. 322-3-2 du co	ode du sport.
le/	
Nom et signature du professeur	
(1) rayer la mention inutile	

Recto

Académie d	e Bordeaux	Certificat d'aisance
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement		aquatique
		Nom :
		Prénom :
		Date de naissance ://
Christ - Spaint - Provente Ribroningus Passocanu	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	École/collège :